

AR PREFECTURE

017-200041523-20210429-DEC148_2021-AU
Reçu le 29/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Mise à disposition de personnel

Décision n° 148/2021
LT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de :

- Madame FAVRE Marine du 01/05/2021 au 30/04/2022, avec la commune de Courpignac,
- Madame SIMONNET Cynthia du 01/05/2021 au 30/04/2022 avec la commune de Montlieu La Garde,
- Madame ARBONDIN Sylvia du 01/05/2021 au 30/04/2022 avec la commune de Coulonges,

Fait à Jonzac
Le 29 AVR. 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU